

Le « numérique d'après » - contribution de l'AFUTT -

Avant propos :

La crise sanitaire que nous vivons a souligné avec force l'impérieuse nécessité pour tous (particuliers, structures publiques, entreprises) de disposer de réseaux d'accès au numérique fixes et mobiles, performants et fiables, de plates-formes de services indépendantes, d'équipements adaptés, d'une population formée. La transition numérique s'est imposée en quelques semaines, contournant certaines réticences et nombre de freins préexistants dans les opinions publiques et les entreprises, constituant un ensemble d'avancées qui resteront sans aucun doute comme des acquis pour notre société dans les années à venir.

Depuis leur invention, les infrastructures de télécommunications relient les hommes entre eux, et jouent un rôle essentiel, structurant, et parfois vital dans nos sociétés.

Il y a maintenant plus de 50 ans l'AFUTT s'est battue, non sans quelques réticences à l'époque, pour que soit mis en place un vaste plan d'équipement en lignes téléphoniques en France, arguant de l'utilité économique et sociale qu'apportait à l'époque, le téléphone. Aujourd'hui avec le développement de l'internet et de ses usages c'est tout l'écosystème du numérique qui dépend des infrastructures de télécommunications:

« Tous les particuliers et toutes les entreprises doivent pouvoir, en tous lieux, disposer de connexions fixe et mobile performantes, fiables et à un coût abordable afin de bénéficier des services et applications du numérique devenus essentielles».

Il faut toutefois veiller à ce que la société hyper-connectée qui émerge jour après jour en réponse à ces besoins, se bâtisse en respectant des principes fondateurs pour une saine transformation numérique.

A savoir que son développement soit :

- **Inclusif** : permettant de lutter contre les inégalités de toutes sortes en matière d'accès au numérique sur tout le territoire (métropolitain et ultra-marin) ;
- **Résilient** : des services de qualité : durées d'interruptions maîtrisées, stabilité des connexions, garanties de sécurité et de confidentialité des données ;
- **Respectueux de l'environnement** : frugale en consommation énergétique, économe de matières premières, réparables, recyclables ;
- **Propice à l'émergence d'un marché loyal et concurrentiel**, c'est-à-dire encadré avec des règles cohérentes qui visent l'ensemble des acteurs : équipementiers, opérateurs d'infrastructures, fournisseurs de services, prestataires de plates-formes,..

Ces principes posés, l'AFUTT propose de « revisiter » nos politiques de développement des accès au numérique selon trois axes :

1) Redéfinir le service universel des communications électroniques

“Un accès universel, ubiquitaire, équitable et financièrement abordable aux infrastructures et aux services TIC...devrait être l'un des objectifs de tous ceux qui participent à l'édification de la société de l'Information” Cette déclaration de l'UIT qui date de 2006 doit servir de base à la réglementation, en particulier celle qui porte sur les droits des utilisateurs.

L'AFUTT milite pour :

une redéfinition du service universel en s'inspirant des orientations du code européen à ce sujet. Les réseaux télécoms doivent désormais être considérés comme moyens d'accès au numérique, et chaque ligne d'abonné doit permettre la participation de tous à la vie sociale et économique par la délivrance d'**un débit d'accès adéquat à l'internet, à un prix abordable, et avec une qualité de service maîtrisée.**

Les objectifs ne doivent plus être fixés en termes de débit descendant comme c'est le cas actuellement avec le plan France THD, mais en termes d'accès fluide aux services numériques essentiels, de type télétravail, télé-médecine, e-learning, télé-procédures, e-Commerce, etc.

Cela veut dire qu'en plus d'un débit adéquat sur la voie descendante, il faut fixer des objectifs réglementaires sur le débit de la voie montante, sur la latence, la sécurité, la qualité de service et sur le caractère abordable du prix de la fourniture du service d'accès.

L'extinction programmée du réseau téléphonique historique (RTC) et celle déjà annoncée pour les années à venir de l'infrastructure en cuivre pour faire place à la fibre, sont des opportunités à saisir sans retard.

Ce nouveau service universel devra être technologiquement neutre afin d'être ouvert sur les innovations à venir et jouer sur la complémentarité des solutions possibles.

Par ailleurs, si les réseaux mobiles peuvent dans une large mesure se substituer aux réseaux fixes, l'inverse n'est pas vrai. En conséquence, parallèlement au service universel en situation fixe, la définition d'un droit d'accès universel aux réseaux mobile reste à concevoir pour couvrir les nombreux usages en situation de mobilité ou de nomadisme, et tout particulièrement les besoins d'appels d'urgence et de réception de messages d'alerte.

2) Se donner de nouveaux moyens d'évaluation et de pilotage

Les outils d'évaluation des couvertures sont essentiellement basés sur des données d'opérateurs, et ne donnent qu'une vision partielle de la réalité de terrain : En déploiement de la fibre optique on recense les prises optiques déployées, sans réelle visibilité sur l'éligibilité des locaux aux offres commerciales, ni sur la qualité de service proposée et délivrée. En mobile on donne des taux de couvertures mobiles qui ne prennent pas en compte l'affaiblissement des signaux traversant les murs, alors même que la plupart des usages se situent lorsque l'on est à l'intérieur des bâtiments.

Il est nécessaire de mettre en place un observatoire de l'évolution des accès beaucoup plus riche et neutre, **basé sur la qualité de l'expérience client.** L'AFUTT propose de bâtir un catalogue d'indicateurs, mesurables et opposables, cohérent avec les attentes et les usages de la population et des entreprises, conformément à la définition du service universel tel que défini précédemment.

Il est souhaitable que soit établi un indicateur de « **capacité d'accès au numérique - CAN** » défini indépendamment de la technologie d'accès, et selon les besoins de différents profils d'utilisateurs (grand public, professionnel, entreprise, ...). Il sera représentatif de la réelle « capacité d'accès numérique » des utilisateurs et pourrait d'abord être établi à l'échelle d'un territoire, puis pour les locaux professionnels et ensuite ceux d'habitation.

Pour les locaux, cet indicateur pourrait être synthétisé par un jeu de couleurs comme pour l'étiquetage des performances énergétiques.

3) Protéger notre souveraineté européenne sur toute la chaîne de valeur du secteur

Compte tenu de la place occupée désormais par le numérique dans nos sociétés, la maîtrise des composants et des acteurs de la chaîne de valeur est devenue un enjeu de souveraineté. D'ores et déjà les réseaux de télécommunications sont bien évidemment des ressources essentielles et leurs exploitants les plus puissants sont classifiés opérateurs d'importance vitale.

> l'AFUTT demande à ce que des réflexions soient engagées, à l'échelle de l'Europe, afin de consolider les acteurs européens du secteur pour faire face aux velléités de leur concurrents américains ou chinois.

Attention toutefois à ne pas reproduire les erreurs du « plan calcul » et des « clouds souverains ».

De notre point de vue l'approche par la normalisation sera beaucoup plus profitable comme l'a prouvé la formidable épopée du standard GSM porté par l'Europe et ses industriels. Il faut remettre l'ETSI au premier plan, développer ses moyens d'agir et surtout d'embarquer dans la production des standards, dès les phases de conception et de spécification, les dimensions de responsabilité sociale et environnementale comme évoquées en introduction.

Avec une faible part d'équipements construits en Europe et notre absence totale sur certains domaines des logiciels, notre dépendance à l'industrie étrangère est devenue très forte, et il est légitime de s'en préoccuper.

Conclusion :

Nos concitoyens sont en attente d'un numérique performant, non intrusif, soucieux de leurs libertés fondamentales, responsable de l'environnement. L'AFUTT recommande de **voir plus loin**: redéfinir un services universel répondant aux attentes de TOUS, de **voir plus haut**: un numérique qui transcende les clivage traditionnel (géographique, social, économique), de **voir plus grand** avec un projet numérique européen industriel fondateur de notre liberté digitale.

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur ces sujets, l'AFUTT avance dans ce document des propositions concrètes pour que la France et l'Europe s'engagent résolument sur ce chemin, et se tient à disposition pour travailler et faire aboutir chacun de ces axes d'amélioration.